Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service

d'Assainissement Collectif et Non Collectif

2018

Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

Fontaine-de-Vaucluse

Saumane-de-Vaucluse

L'Isle-sur-la-Sorgue

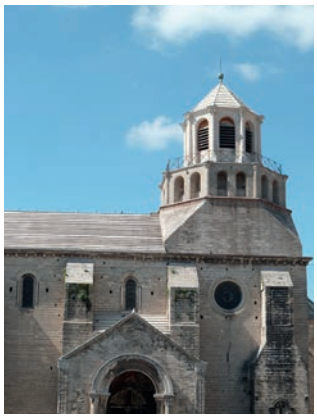
Le Thor

Châteauneuf-de-Gadagne

SOMMAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif et Non Collectif (RQPS)

1. PRÉAMBULE ..... p. 2

1.1 Généralités ..... p. 2
1.2 L'organisation du service ..... p. 2
1.3 Les compétences principales du service ..... p. 3
1.4 Caractéristiques générales du service assainissement ..... p. 4
1.4.1 Le schéma directeur
1.4.2 Règlements de service

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... p. 5

2.1 Caractéristiques techniques du service ..... p. 5
2.1.1 Les volumes facturés (m^3)
2.1.2 Abonnés assujettis : nombre de primes fixes
2.2 Les stations d'épuration ..... p. 6
2.2.1 Station d'épuration de Villevieille – L'Isle-sur-la-Sorgue
2.2.2 Station d'épuration du Thor
2.2.3 Station d'épuration de Fontaine-de-Vaucluse
2.2.4 Station d'épuration de Châteauneuf-de-Gadagne
2.2.5 Station d'épuration de Petit Palais - L'Isle-sur-la-Sorgue
2.2.6 Station d'épuration de Saumane-de-Vaucluse
2.2.7 Station d'épuration des Joncquiers - Saumane-de-Vaucluse
2.3 Le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relevage ..... p. 11
2.3.1 Les données techniques sur le réseau
2.3.2 Les postes de relèvement
2.3.3 Les principaux travaux sur les réseaux et postes de relèvement
2.4 Les rejets assimilés domestiques et industriels ..... p. 13
2.4.1 Le suivi des industriels
2.4.2 Le suivi des assimilés domestiques
2.5 Synthèse des indicateurs de performance – Année 2018 ..... p. 14
2.6 Éléments financiers ..... p. 15
2.6.1 Le prix de l'eau - tarifs applicables au 1er janvier 2019
2.6.2 La participation pour le financement de l'Assainissement Collectif
2.6.3 Les données financières
2.6.4 Encours de la dette au 31 décembre 2018
2.7 Action de solidarité de coopération décentralisée ..... p. 17

3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... p. 18

3.1 Caractéristiques techniques du service ..... p. 18
3.1.1 Estimation de la population desservie par le service Assainissement Non Collectif en 2018
3.1.2 Les contrôles réalisés en 2018
3.2 Tarifications et recettes ..... p. 19
3.2.1 Les tarifs applicables au 1er janvier 2019
3.2.2 Les données financières
3.3 Indicateurs de performance ..... p. 20
3.4 Les programmes de subventions ..... p. 20

4. PROJETS 2019 ..... p. 20

5. GLOSSAIRE ..... p. 21

6. ANNEXES : comptes de délégation ..... p. 22

1 Préambule

1.1 Généralités

Le rapport annuel est établi selon les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et a pour objet d'indiquer aux usagers les éléments techniques et financiers de la gestion du Service Public de l'Assainissement Collectif et non Collectif.

C'est un document qui répond à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment dans les locaux abritant le service assainissement.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

La compétence assainissement a été transférée au 1er janvier 2016 à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) qui compte 5 communes :

1. L'Isle-sur-la-Sorgue (ISS)
2. Le Thor (LT)
3. Châteauneuf-de-Gadagne (CDG)
4. Saumane-de-Vaucluse (SDV)
5. Fontaine-de-Vaucluse (FDV)

1.2 L'organisation du service

Au 31 décembre 2016, le service assainissement de la Communauté de Communes compte 6 personnes ainsi que l'équivalent d'un agent à mi-temps sous convention.

Pour mener à bien ses missions, la Communauté de Communes s'appuie sur son propre personnel ainsi que sur des délégataires et prestataires de services, soumis à des contrats dont les obligations peuvent varier d'une commune à l'autre.

Pour les services gérés en régie, les missions sont assurées par le personnel de la CCPSMV, autant la maintenance que l'exploitation des ouvrages. Certaines prestations, nécessitant des compétences ou du matériel spécifique peuvent être réalisées sous forme de prestation de service.

La gestion en Délégation de Service Public (DSP) consiste à passer un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé et dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

Ci-dessous les modes de gestion par commune et par service :

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

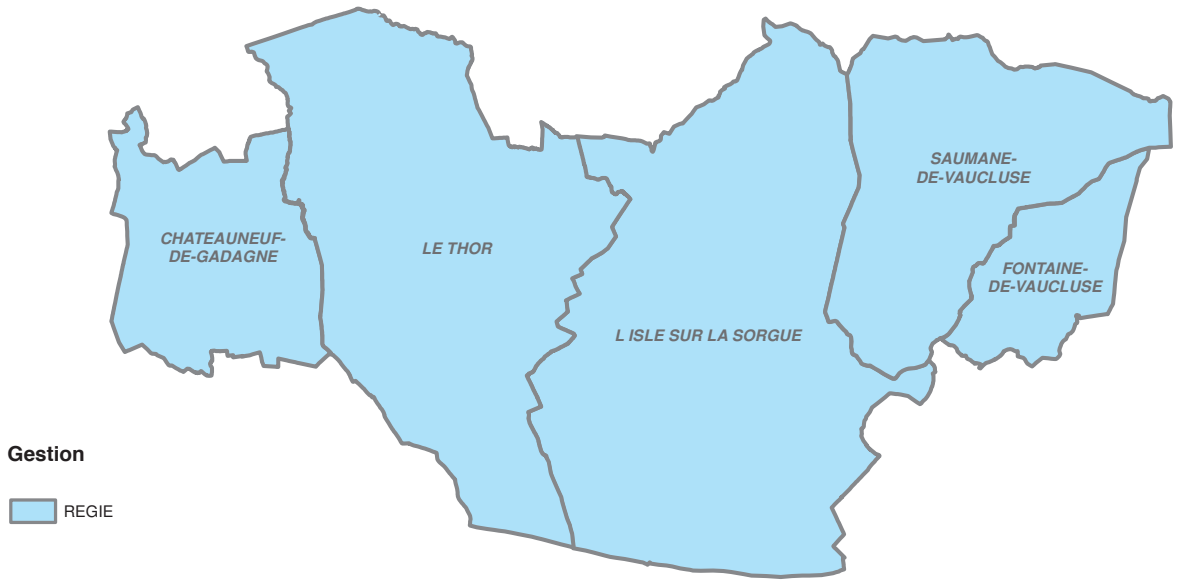

MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

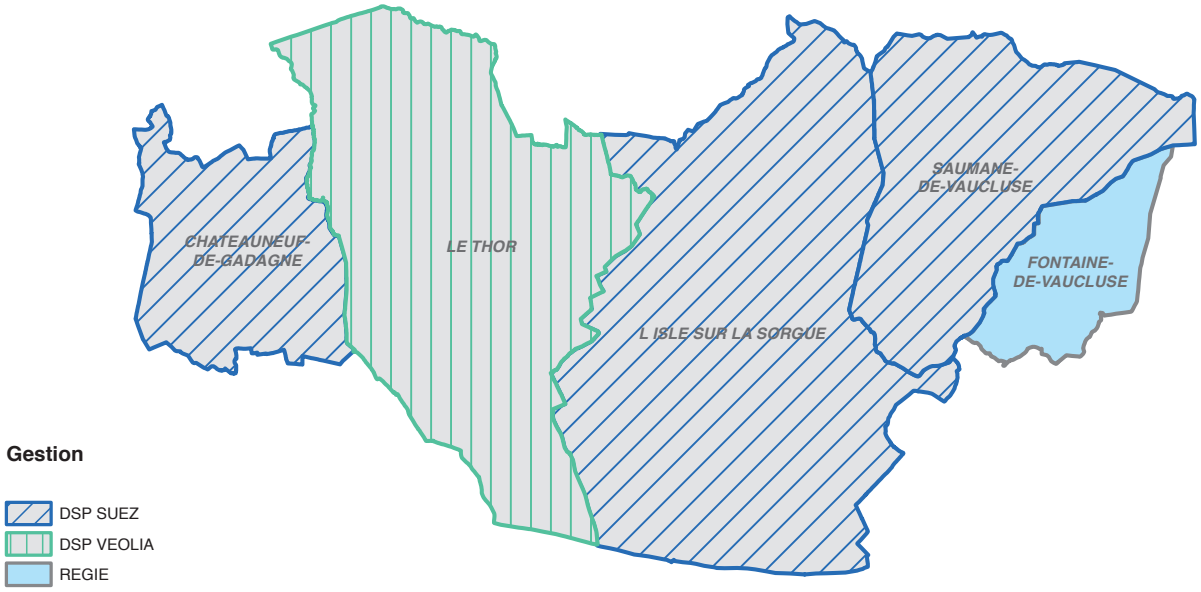

1.3 Les compétences principales du service

La mission de la CCPSMV consiste en la mise en œuvre du service public de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'assurer notamment sur les cinq communes :

- La collecte et le traitement des eaux usées
- La gestion des abonnés (facturation...)
- Les investissements nécessaires sur les réseaux d'eaux usées ainsi que sur les « ouvrages » (stations d'épuration / STEP, postes de refoulement)
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif
- La gestion administrative et financière du service
- La gestion des travaux du service
- Le suivi des études et autres prestations de service
- L'exploitation des ouvrages en régie
- L'instruction du volet assainissement des demandes d'urbanisme
- Le contrôle en cas de vente
- La facturation des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), de la réalisation des branchements au réseau d'assainissement, des contrôles réalisés dans le cadre des ventes et des redevances d'assainissement non collectif
- La mise à jour de la base du Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accueil et information des usagers du service

1.4 Caractéristiques générales du service assainissement

1.4.1 Le schéma directeur

Le schéma directeur, qui permet de définir un programme pluriannuel de travaux a été approuvé par le conseil communautaire en septembre 2018. La première tranche de travaux préconisée par ce document a été réalisée fin 2018 ; il s'agit de la création d'un réseau de transfert des eaux usées des zones artisanales du Thor vers la station d'épuration de L'Isle -sur-la-Sorgue.

Ces travaux ont permis de délester la station d'épuration du Thor qui arrive à saturation. Les eaux usées des zones artisanales Saint Louis, Cigalière et de la future zone de Saint Joseph sont traitées par la station d'épuration de L'Isle -sur-la-Sorgue qui peut accueillir ces effluents supplémentaires.

En 2019, d'autres travaux validés par cette étude globale vont être réalisés.

1.4.2 Règlements de service

Les services assainissement collectif et non collectif sont cadrés par des règlements de services. Ils définissent, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Par délibération du 14 avril 2016 n° 16-43 et n° 16-44, la Communauté de Communes a approuvé successivement le règlement du service de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif. Ceux-ci s'appliquent sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ces règlements sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes et sur simple demande auprès du service assainissement.

2 Assainissement Collectif

Dans les zones desservies par le réseau public d'assainissement, la CCPSMV collecte et traite les eaux usées domestiques. Les habitations et locaux professionnels qui disposent d'un accès au réseau d'eaux usées doivent obligatoirement y être raccordés pour assurer l'évacuation de leurs effluents (Article L1331-1 du code de la santé publique). Les eaux usées ainsi récupérées sont acheminées vers les stations d'épuration pour y être épurées avant d'être rejetées au milieu naturel.

2.1 Caractéristiques techniques du service

2.1.1 Les volumes facturés (m^3)

Commune	2017	2018	Variation
ISS	907 562	863 224	-4,9%
LT	331 585	251 706	-24,1%
CDG	184 323	196 291	+6,5%
SDV	67 497	69 055	+2,3%
FDV	39 793	35 899	-9,8%

2.1.2 Abonnés assujettis : nombre de primes fixes

Commune	2017	2018	Variation
ISS	8 996	9 123	+1,4%
LT	2 845	2 707	-4,9%*
CDG	1 354	1 377	+1,7%
SDV	357	361	+1,1%
FDV	448	455	+1,6%
TOTAL	14 000	14 023	+0,2%

**Donnée en cours de vérification.*

Les abonnés assujettis correspondent aux usagers dont l'habitation est raccordée au réseau public d'assainissement, qui donne lieu à la perception de la redevance assainissement collectif.

Les abonnés non assujettis regroupent les abonnements d'assainissement relatifs aux habitations en assainissement non collectif et aux abonnements spécifiques d'eau potable utilisés pour d'autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement (ex : incendie).

2.2 Les stations d'épuration

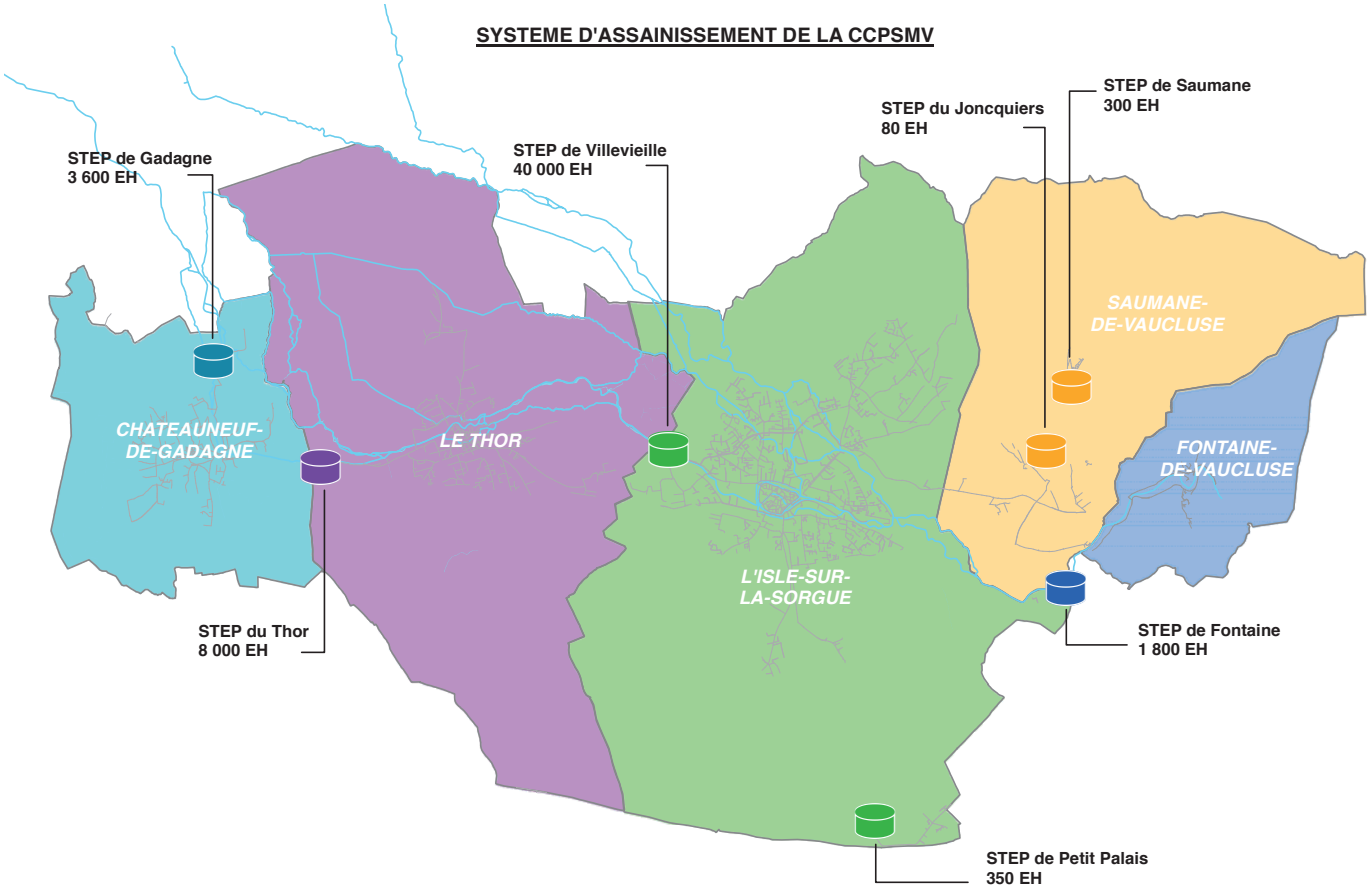

2.2.1 Station d'épuration de Villevieille – L'Isle-sur-la-Sorgue

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
40 000 EH	1996	Boues activées	La Sorgue

Volumes traités (m³)	2017	2018
	1 453 070	2 268 410

Charges entrantes (kg/j)

	2017	2018
DB05	622	755
MES	702	1 060
DCO	1 711	2 077
NTK	228	226
PT	24	25

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Compostage	412 T
Refus de dégrillage	ISDND	17 640 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	15 384 kg
Sables	ISDND	35 896 kg

Les principaux travaux réalisés en 2018

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	66 869
Mise en place d'un poste toutes eaux Automatisaion des vannes des soufflantes	192 200

2.2.2 Station d'épuration du Thor

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
8 000 EH	2006	Boues activées	Canal du Moulin de Gadagne

Volumes traités (m^3)	2017	2018
	459 850	689 850

Charges entrantes (kg/j)

	2017	2018
DB05	234,2	266,4
MES	299,3	332,6
DCO	716,7	873,3
NTK	76	110,3
PT	7,9	13,3

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Centre de Compostage Provence Compost (SEDE) à Tarascon	81,4 T
Refus de dégrillage	Centre de stockage des déchets	4,56 T
Graisses	STEP D'Avignon	8,5 T

Les principaux travaux réalisés en 2018

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	16 100

2.2.3 Station d'épuration de Fontaine-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
1 800 EH	1988	Boues activées	La Sorgue

Volumes traités (m³)	2017	2018
	47 990	38 871

Charges entrantes (kg/j)

	2018
DB05	30,2
MES	66,6
DCO	129,3

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	4,6 T
Refus de dégrillage	ISDND	580 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	6000 kg
Sables	ISDND	800 kg

Pas de travaux réalisé en 2018.

2.2.4 Station d'épuration de Châteauneuf-de-Gadagne

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
3 600 EH	1978	Boues activées	Le Sénot

Volumes traités (m^3)	2017	2018
	186 910	256 515

Charges entrantes (kg/j)

	2017	2018
DB05	104,9	105,8
MES	136,3	140,8
DCO	313,3	277
NTK	32,6	41,9
PT	3,9	4,5

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	24,72 T
Refus de dégrillage	ISDND	1 800 kg
Graisses	Centre de traitement agréé	8 240 kg

Les principaux travaux réalisés en 2018

Nature des travaux	Coût (€/HT)
Renouvellements sur STEP réalisés par le délégataire	16 012

2.2.5 Station d'épuration de Petit Palais - L'Isle-sur-la-Sorgue

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
350 EH	1984	Boues activées	Milieu naturel

Charges entrantes (kg/j)

	2015	2017
DB05	4,7	5,5
MES	6,9	5,5
DCO	7,7	15,1
NTK	2,3	2,3
PT	0,2	0,2

Pas de donnée en 2016, ni en 2018 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	1,3 T
Refus de dégrillage	ISDND	720 kg

2.2.6 Station d'épuration de Saumane-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
300 EH	1975	Boues activées	Ravin de l'Irrageat

Charges entrantes (kg/j)

	2016	2017
DB05	12,5	3,5
MES	23,2	13,2
DCO	12,3	19,8
NTK	2,2	0,9
PT	0,3	0,2

Pas de données en 2018.
Pas de travaux réalisé en 2018.

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration (MS)	Compostage	1,6 T
Refus de dégrillage	ISDND	85 kg
Sables	ISDND	1 000 kg

2.2.7 Station d'épuration des Joncquiers - Saumane-de-Vaucluse

Capacité de la station	Date de mise en sevice	Type de traitement	Milieu récepteur
80 EH	1974	Boues activées	Milieu naturel

Charges entrantes (kg/j)

	2015	2017
DB05	1,8	1
MES	2,6	1,6
DCO	3,4	4,1
NTK	0,5	0,6

Pas de donnée en 2016, ni en 2018 ; les analyses sont réalisées tous les 2 ans.

La gestion des boues - année 2018

	Filières d'élimination	Production
Boues d'épuration	Step ISS	6 m^3

2.3 Le réseau de collecte des eaux usées et les postes de relevage

2.3.1 Les données techniques sur le réseau

Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
	83,36 km	26,8 km	24,41 km	10,4 km	7,1 km

(pas de réseau unitaire sur les communes)

Les interventions réalisées en 2018

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
Nombre désobstructions réseaux	60	10	12	2	2
Nombre désobstructions branchements	38	17	4	1	3

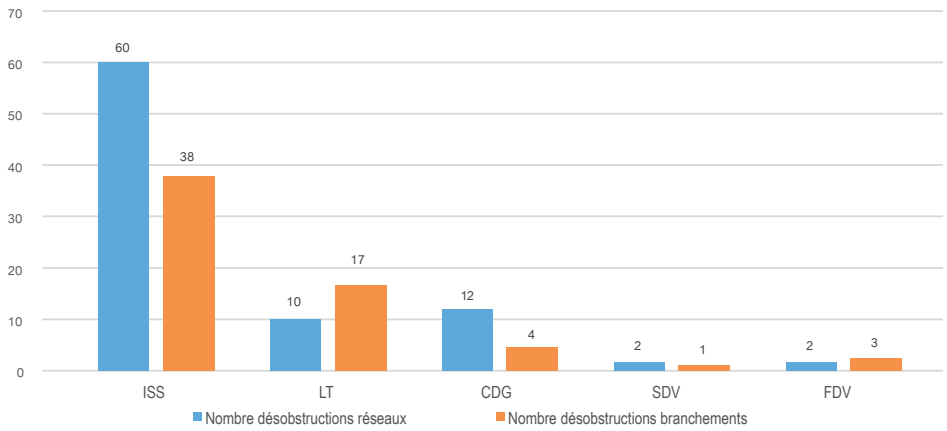

Les contrôles de vente :

Par arrêté du 29 janvier 2016, n° 2016-20 le président de la Communauté de Communes a rendu obligatoire le contrôle des installations privées d'assainissement collectif lors des ventes d'immeubles. Au cours de l'année 2018, 495 contrôles ont été réalisés.

2.3.2 Les postes de relèvement

La carte et le tableau ci-dessous détaillent par commune les volumes pompés des postes de relèvement public au cours de l'année 2017.

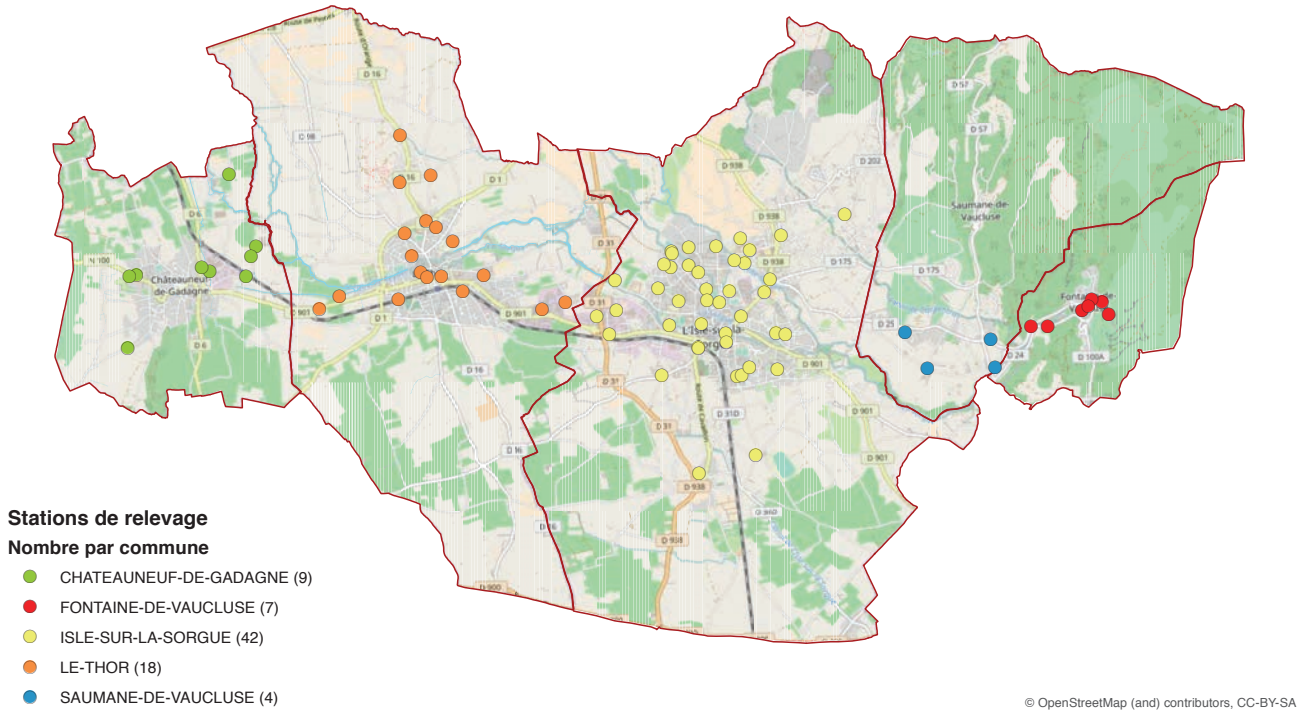

Volumes pompés (en m3)	ISS	LT	CDG	SDV
	2 445 600	1 393 118	373 869	61 848

2.3.3 Les principaux travaux sur les réseaux et postes de relèvement

Principaux travaux réalisés par la CCPSMV au cours de l'année 2018

Commune	Lieux des travaux	Intitulé des travaux	Montant en € HT
CDG	Avenue de la Gare	Réhabilitation par chemisage de 315 mètres de canalisation	31 800
LT	Chemin Nouveau	Réhabilitation de branchements	8 100
LT/ISS	RD avenue de la Petite Marine / Avenue Louis Boudin	Création d'un réseau de transfert des zones artisanales du Thor vers la STEP de l'Isle-sur-la -Sorgue	550 000
ISS	Rue Denfert Rochereau	Renouvellement de 280 mètres de canalisation et des branchements	230 000
ISS	RD900 à Petit Palais	Réhabilitation par chemisage de 655 mètres de canalisation	92 400
ISS	Rue Roumanille	Réhabilitation de 20 branchements	57 000
ISS	Impasse de la République	Renouvellement de 60 mètres de canalisation	37 200
ISS	Rue Molière	Renouvellement de 115 mètres de canalisation	105 000
ISS	Divers lieux	Mise en place de l'autosurveillance sur 3 déversoirs d'orage	8 450

Impasse de la République - L'Isle-sur-la-Sorgue

Réseau de transfert - Le Thor / L'Isle-sur-la-Sorgue

Rue Denfert Rochereau - L'Isle-sur-la-Sorgue

Travaux réalisés dans le cadre des Délégations des Services Publics (renouvellement)

Commune	Intitulé des travaux	Montant (€/HT)
ISS	Travaux sur les postes de relèvement	10 632
LT	Travaux sur les postes de relèvement	0
CDG	Travaux sur les postes de relèvement	0
SDV	Travaux sur les postes de relèvement	2 281

2.4 Les rejets assimilés domestiques et industriels

2.4.1 Le suivi des industriels

Tous les rejets autres que les eaux usées domestiques, assimilées ou eaux pluviales sont classés dans les eaux industrielles.

L'entreprise doit préalablement détenir une autorisation de déversement du président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement avant rejet de ses eaux industrielles dans le réseau d'assainissement collectif.

L'autorisation de déversement est un outil de maîtrise des risques. Elle prend la forme d'un arrêté administratif voir d'une convention en fonction du rejet, précisant les quantités et la qualité des rejets autorisés.

Cette autorisation de déversement fixe des exigences de prétraitement des eaux ou des mécanismes d'auto surveillance. En contrepartie du service d'assainissement supporté par la collectivité, celle-ci perçoit une redevance d'assainissement.

Le service assainissement, conjointement avec les délégataires de services, réalise des enquêtes auprès des industriels afin de vérifier la conformité de leurs rejets.

Actuellement, trois conventions ont été mises en place sur le territoire.

2.4.2 Le suivi des assimilés domestiques

Le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement, dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique, a droit au raccordement au réseau public de collecte. Si nécessaire, il appartiendra à la collectivité de fixer des prescriptions techniques applicables au raccordement de l'immeuble en fonction des risques des activités exercées.

Le règlement du service assainissement fixe notamment des règles comme l'instauration de bacs à graisse pour les métiers de bouche.

Le service assainissement réalise les contrôles de la mise en place des bacs à graisses et leur entretien. Le service travaille en partenariat avec les services des communes pour mettre en œuvre cette démarche.

2.5 Synthèse des indicateurs de performance – Année 2018

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	19 729	9 026	3 250	871	621
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	2	1	0	0
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	412	81,4	24,72	23,1	4,6
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 au 1er janvier 2019 (€)	2,79	1,87	1,87	2,96	1,74
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	95	80	90	90	95
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Valeur de 0 à 120)	81	30	30	61	/
P 203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	oui	oui	oui	oui	oui
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	oui	oui	oui	oui	oui
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	oui	oui	oui	oui	oui
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation (%)	100	100	100	100	100

2.6 Éléments financiers

2.6.1 Le prix de l'eau - tarifs applicables au 1er janvier 2019

	LT	CDG	SDV	ISS
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle (€ HT)	20	20	20	20
Part proportionnelle (€/m³)	0,62	0,62	0,62	0,62
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité (€ HT)	94,4	94,4	94,4	94,4
Part du délégataire				
Part fixe annuelle (€ HT)	24	24	64,74	43,6
Part proportionnelle (€/m³)	0,563	0,563	0 à 60 m³ : 1,1776 60 à 120 m³ : 1,2608	0 à 50 m³ : 0,8857 51 à 120 m³ : 1,0216
Taxes et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m³ - Agence de l'Eau (€ HT)	18	18	18	18
Prix du service au m³ pour 120 m³, pour la part assainissement seul (€ TTC/m³)	1,87	1,87	2,96	2,79
Facture calculée pour une consommation de 120 m³, pour la part assainissement seul (€ TTC)	224,36	224,36	355,78	334,26
La facturation est effectuée avec une fréquence	semestrielle	semestrielle	semestrielle	semestrielle

Commune de Fontaine-de-Vaucluse - Part de la collectivité	
Part fixe annuelle (€ TTC)	34
Part proportionnelle (€/m³)	1,31
Montant de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité (€ TTC)	191,2
Taxes et redevances	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 120 m³ Agence de l'Eau (€ TTC)	18
Prix du service au m³ pour 120 m³, pour la part assainissement seul (€ TTC/m³)	1,7433
Facture calculée pour une consommation de 120 m³, pour la part assainissement seul (€ TTC)	209,2
La facturation est effectuée avec une fréquence	annuelle

2.6.2 La participation pour le financement de l'Assainissement Collectif

Adoptée par délibération du Conseil de Communauté n° 16-05 du 7 janvier 2016, la PFAC est due par tous les propriétaires de bâtiments (existants ou neufs) qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif ou qui procèdent à un agrandissement ou un changement de destination d'immeubles.

En 2016, le montant de la PFAC a été fixé à 20 € par m² de surface plancher pour les habitations. Ce tarif n'a pas été modifié en 2018.

Pour les PFAC « assimilés domestiques », le tarif est de 20 €/m² de surface plancher créée auquel on applique un coefficient en fonction de la destination des bâtiments construits.

2.6.3 Les données financières

Budget DSP en € HT (en opérations réelles)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	52 683
012 - Charges de personnels	180 470
66 - Charges financières	40 685
67 - Charges exceptionnelles	27 675
TOTAL	**301 513**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Ventes de produits fabriqués	1 370 252
74 - Subventions d'exploitation	140 359
77 - Recettes exceptionnelles	4 139
TOTAL	**1 514 750**

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant € HT
16 - Emprunts et dettes assimilés	550 572
20 - Immobilisations incorporelles	85 097
21 - Immobilisations corporelles	601 279
23 - Immobilisations en cours	26 986
TOTAL	**1 263 934**

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant € HT
13 - Subventions	63 410
23 - Immobilisation en cours	32 384
10 - Dotations, fonds divers et réserves	908 808
TOTAL	**1 004 602**

Budget régie en € TTC

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	55 651
66 - Charges financières	6 663
67 - Charges exceptionnelles	306
TOTAL	**62 620**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Produits du service des domaines	52 284
77 - Recettes exceptionnelles	25 001
TOTAL	**77 285**

Dépenses d'investissement

Chapitre	Montant € HT
16 - Emprunts et dettes assimilés	18 511
21 - Immobilisations corporelles	8 207
TOTAL	**26 718**

Recettes d'investissement

Chapitre	Montant € HT
10 - Dotations, fonds divers et réserves	52 294
TOTAL	**52 294**

2.6.4 Encours de la dette au 31 décembre 2018

Dette régie (FDV) : 127 832,66 €

Dette DSP : 966 904,68 €

2.7 Action de solidarité de coopération décentralisée

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

	Nombre de demandes d'abandon de créances		Montant abandonné et/ou versé à un fond de solidarité	
	Reçue	Accordée	€ HT	€/m³
ISS	67	54	1408	0,0016
LT	3	3	96,41	0,0004
CDG	0	0	0	0
SDV	0	0	0	0

3 Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette compétence de contrôle recouvre plusieurs missions :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter, le SPANC doit procéder à un examen préalable de la conception de l'installation. Il procède ensuite à la vérification de l'exécution.
- délivrer au demandeur d'un permis de construire un document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires.
- pour les installations existantes, le service doit procéder à la vérification du fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations d'assainissement non collectif puis mettre en place un contrôle périodique de ces installations.

Depuis le 1er janvier 2017, le SPANC est assuré en régie sur les 5 communes du territoire.

3.1 Caractéristiques techniques du service

3.1.1 Estimation de la population desservie par le Service d'Assainissement Non Collectif en 2018

Commune	Nombre d'habitants*
ISS	2 600
LT	2 549
CDG	403
SDV	489
FDV	50

**population desservie rapporté au nombre de dispositifs ANC existants*

3.1.2 Les contrôles réalisés en 2018

Commune	Contrôles de bon fonctionnement (y compris en cas de vente)	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
ISS	199	16	31
LT	30	17	17
CDG	1	0	1
SDV	5	2	1
FDV	4	0	0
TOTAL	**239**	**35**	**50**

3.2 Tarifications et recettes

3.2.1 Les tarifs applicables au 1er janvier 2019

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient sur leur facture d'eau une redevance spécifique, les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Elle se décline en deux tarifs :

- la redevance annuelle destinée à financer la réalisation des contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel. Son montant est de 30 €/an.
- la redevance perçue pour la vérification de la conception des installations. Son montant est de 50 €.

3.2.2 Les données financières

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
011 - Charges à caractère général	21 171
012 - Charges de personnels	79 813
67 - Charges exceptionnelles	186 000
TOTAL	**286 984**

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Montant € HT
70 - Produits du service des domaines	72 938
74 - Subventions d'exploitation	4 448
77 - Recettes exceptionnelles	173 750
TOTAL	**251 136**

3.3 Indicateurs de performance

Conformité des installations en 2018

	ISS	LT	CDG	SDV	FDV
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 173	1 123	113	152	21
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	416	476	18	59	1
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	559	175	54	84	1
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	198	472	41	9	19
Taux de conformité en %	35%	42%	16%	39%	5%

3.4 Les programmes de subventions

Dans le cadre de son 10e programme, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse subventionne, sous condition, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Il est notamment nécessaire que la commune dispose d'un zonage d'assainissement sur son territoire.

Les communes de L'Isle-sur-la-Sorgue, le Thor, Châteauneuf-de-Gadagne et Saumane-de-Vaucluse bénéficient de programmes d'aides financières pour les particuliers réalisant des travaux d'assainissement non collectif. Ceux-ci arrivent à terme en juin 2018 pour L'Isle-sur-la-Sorgue, en mars 2019 pour le Thor et en novembre 2020 pour Saumane-de-Vaucluse et Châteauneuf-de-Gadagne.

En 2018, 50 installations réhabilitées ont bénéficié de ces aides.

4 Projets 2019

Les travaux qui seront réalisés en 2019 sont ceux qui ont été programmés dans le schéma directeur.

Les 2 opérations d'envergure pour 2019 concernent :

- **la réhabilitation du réseau d'eaux usées en amont du projet « CœurdeVille » du Thor**

Les rues concernées sont :

- Rue de la république
- Rue Pierre Goujon
- Rue Mallemayon
- Rue Pasteur
- Place de l'église
- Impasse des roses

Le début des travaux est prévu au premier trimestre 2019 pour une durée approximative de 5 mois.

- **la construction d'une nouvelle station d'épuration à Châteauneuf-de-Gadagne**

D'une capacité de 5600 Equivalent Habitant, elle sera située au Sud de la station actuelle et permettra d'accueillir les effluents des nouveaux habitants de Châteauneuf-de-Gadagne.

Les travaux devraient démarrer au 4e trimestre 2019 pour une durée d'un an environ.

5 Glossaire

EH ou Equivalent Habitant :

Unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne
1 EH = 60 g de DBO5 / jour

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène en 5 jours

Cette valeur exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours par les micro-organismes. Cette mesure s'effectue suivant un protocole normalisé en 5 jours, d'où le terme de DBO5. En moyenne, un habitant rejette 60 g de DBO5 par jour.

DCO :

Demande chimique en oxygène

Elle correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques et certains sels minéraux présents dans un échantillon d'eau pour s'oxyder.

MES :

Matières en suspension

Quantité de matière récupérée par filtration sur tamis ; elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

NTK :

Azote total Kjeldahl

Cette valeur permet de mesurer simultanément l'azote organique et l'azote ammoniacal présent dans les eaux. La quantité d'azote Kjeldahl rejetée par une personne est d'environ 15 grammes par jour.

Pt :

Phosphore total

Cette valeur permet de mesurer simultanément la présence de phosphore organique et de phosphore minéral dans les eaux usées. Le rejet de matières phosphorées est d'environ 4 grammes par habitant et par jour.

Cl- :

Chlorure

ISDND :

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

6 Annexes : comptes de délégation

CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018 *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
PRODUITS	**320 815**	**343 543**	**7,1%**
Exploitation du service	128 713	137 955	
Collectivités et autres organismes publics	188 971	204 689	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	3 131	899	
CHARGES	**332 895**	**485 469**	**45,8%**
Personnel	45 343	51 912	
Énergie électrique	18 053	20 079	
Produits de traitement	2 493	2 690	
Analyses	1 650	1 424	
Sous traitance, matières et fournitures	46 334	95 042	
Impôts locaux et taxes	3 363	2 971	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	12 365	82 462	
• Télécommunication, postes et télégestion	715	1 110	
• Engins et véhicules	3 221	3 817	
• Informatique	4 315	6 551	
• Assurance	629	635	
• Locaux	2 039	1 794	
Contribution des servies centraux et recherche	3 995	4 822	
Collectivités et autres organismes publics	188 971	204 689	
Charges relatives aux renouvellements :			
• Pour garantie de continuité de service	2 332	10 427	
• Programme contractuel	6 758	6 893	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	869	863	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	370	1 196	
Résultat avant impôt	**-12 079**	**-141 927**	
RÉSULTAT	**-12 079**	**-141 927**	

Détail des sous produits *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
TOTAL	**320 815**	**343 543**	**7,1%**
Exploitation du service :	128 713	137 955	7,2%
• Partie fixe	38 831	39 155	
• Partie proportionnelle	92 928	98 800	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	-3 046	0	
Collectivités et autres organismes publics :	188 971	204 689	8,3%
• Part collectivité	160 494	174 712	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	28 477	29 977	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	0,0%
Produits accessoires	3 131	899	-71,3%

SAUMANE-DE-VAUCLUSE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018 *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
PRODUITS	**177 326**	**183 593**	**3,5%**
Exploitation du service	112 030	118 904	
Collectivités et autres organismes publics	63 258	64 672	
Travaux attribués à titre exclusif	2 038	0	
Produits accessoires	0	17	
CHARGES	**163 311**	**176 938**	**8,3%**
Personnel	21 654	31 690	
Énergie électrique	3 501	3 046	
Produits de traitement	87	0	
Analyses	1 233	188	
Sous traitance, matières et fournitures	43 118	41 652	
Impôts locaux et taxes	1 402	1 322	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	7 519	12 014	
• Télécommunication, postes et télégestion	840	898	
• Engins et véhicules	1 428	2 520	
• Informatique	2 516	3 865	
• Assurance	545	608	
• Locaux	963	1 265	
Frais de contrôle	3 578	1 039	
Contribution des servies centraux et recherche	3 457	4 130	
Collectivités et autres organismes publics	63 258	64 672	
Charges relatives aux renouvellements :			
• Pour garantie de continuité de service	4 014	4 075	
Charges relatives aux investissements :			
• Programme contractuel	9 608	9 752	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	752	826	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	131	2 531	
Résultat avant impôt	**14 015**	**6 655**	**-52,5%**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	4 671	2 218	
RÉSULTAT	**9 344**	**4 437**	**-52,5%**

Détail des sous produits *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
TOTAL	**177 326**	**183 593**	**3,5%**
Exploitation du service :	112 030	118 904	6,1%
• Partie fixe	34 121	35 464	
• Partie proportionnelle	78 873	83 362	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	-965	78	
Collectivités et autres organismes publics :	63 258	64 672	2,2%
• Part collectivité	52 838	53 988	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	10 420	10 684	
Travaux attribués à titre exclusif :	2 038	0	-100%
• Branchements	2 038	0	
Produits accessoires	0	17	

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018 *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
PRODUITS	**2 630 094**	**2 615 956**	**-0,5%**
Exploitation du service	1 745 467	1 776 986	
Collectivités et autres organismes publics	845 785	820 064	
Travaux attribués à titre exclusif	38 264	18 170	
Produits accessoires	577	736	
CHARGES	**2 423 296**	**2 527 828**	**4,3%**
Personnel	380 352	393 649	
Énergie électrique	109 636	137 819	
Produits de traitement	41 653	28 465	
Analyses	23 249	23 799	
Sous traitance, matières et fournitures	394 224	369 336	
Impôts locaux et taxes	140 811	136 568	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	82 484	99 453	
• Télécommunication, postes et télégestion	6 726	8 297	
• Engins et véhicules	26 159	31 081	
• Informatique	39 330	48 672	
• Assurance	8 662	8 861	
• Locaux	18 996	17 579	
Contribution des servies centraux et recherche	49 475	54 302	
Collectivités et autres organismes publics	845 785	820 064	
Charges relatives aux renouvellements :			
• Pour garantie de contnuité de service	14 986	41 595	
• Fonds contractuel	165 060	167 074	
Charges relatives aux investissements :			
• Programme contractuel	201 166	205 189	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	11 958	12 040	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	7 278	38 474	
Résultat avant impôt	**206 798**	**88 128**	**-57,4%**
Apurement des déficits antérieurs	206 798	88 128	
RÉSULTAT	**0**	**0**	**0%**

Détail des sous produits *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
TOTAL	**2 630 094**	**2 615 956**	**-0,5%**
Exploitation du service :	1 745 467	1 776 986	1,8%
• Partie fixe	439 405	445 913	
• Partie proportionnelle	1 005 791	952 800	
• Conventions spéciales de déversement	30 456	30 570	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	118 133	115 363	
• Aides au fonctionnement :	151 684	232 340	
- Dont prime épuration	0	0	
Collectivités et autres organismes publics :	845 785	820 064	-3,0%
• Part collectivité	708 634	687 595	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	137 151	132 469	
Travaux attribués à titre exclusif :	38 264	18 170	-52,5%
• Branchements	38 264	18 170	
Produits accessoires	577	736	27,6%
• Autres produits accessoires	577	736	

LE THOR

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2018 *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
PRODUITS	**329 954**	**543 317**	
Exploitation du service	150 042	293 231	
Collectivités et autres organismes publics	136 538	223 851	
Produits accessoires	43 373	26 236	
CHARGES	**436 033**	**561 198**	**28,71%**
Personnel	92 060	108 145	
Énergie électrique	48 706	43 124	
Produits de traitement	9 366	3 567	
Analyses	2 098	88	
Sous traitance, matières et fournitures	85 378	99 384	
Impôts locaux et taxes	2 374	4 216	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	33 928	42 698	
• Télécommunication, postes et télégestion	6 748	7 061	
• Engins et véhicules	9 741	9 984	
• Informatique	6 003	13 074	
• Assurance	1 261	-130	
• Locaux	8 502	11 742	
• Autres	1 672	968	
Contribution des services centraux et recherche	14 325	24 160	
Collectivités et autres organismes publics :	136 538	223 851	
• Pour garantie de continuité de service	11 238	11 763	
• Fonds contractuels	11 238	11 763	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	23	204	
Résultat avant impôt	**-106 080**	**-17 881**	
RÉSULTAT	**-106 080**	**-17 881**	

Détail des sous produits *(en milliers d'euros)*	2017	2018	écart en %
Recettes liées à la facturation du service	**150 042**	**293 231**	
- Dont produits au titre de l'année (hors consommation)	128 248	321 880	
- Dont variation de la part estimée sur consommation	21 794	-28 649	
Exploitation du service	150 042	293 231	
Produits : part de la collectivité contractante	136 538	223 851	
- Dont produits au titre de l'année (hors consommation)	106 074	276 717	
- Dont variation de la part estimée sur consommation	30 464	-52 866	
Collectivités et autres organismes publics	136 538	223 851	
Produits accessoires	43 373	26 236	-39,51%

Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

350, avenue de la Petite Marine • 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél. 04 90 21 43 11 • ccpsmv@ccpsmv.fr
www.paysdessorgues.fr

création graphique & impression CTR www.compotyporelief.com
Imprimé sur papier PEFC • **JUIN 2019**